question diverse

Délibération du conseil municipal

du 11 juillet 2008 n°**37** page 1/1

Rapporteur : **Madame Maryse LAVRARD**

OBJET : **Subvention exceptionnelle à l'association TGV 086**

Mesdames, Messieurs,

L'association TGV 086, domiciliée à Châtellerault, a vocation à promouvoir le train miniature et les documents ferroviaires, de favoriser les relations entre modélistes.
Elle souhaite organiser, les 20 et 21 septembre prochain, au Chillou d'Ozon, Rail model's, un salon du modélisme ferroviaire, de l'écrit, de l'édition et de l'image numérique ferroviaire. Cette manifestation comprendra des expositions de trains miniatures (amateurs et professionnels, français et étrangers), des stands d'associations de même nature, des ateliers et des forums autour du livre, de l'internet et de la photo.
Cette action de grande ampleur met l'accent, cette année, sur l'histoire ferroviaire de Châtellerault et de la manufacture avec la reconstitution de matériel ayant déjà circulé, dans le cadre des journées européennes du patrimoine.

* * * * *

VU l'article L1611-4 du CGCT relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la demande de subvention de l'association TGV 086,

CONSIDERANT que l'association met en valeur le patrimoine de la ville et, de ce fait, s'inscrit dans les journées européennes du patrimoine des 20 et 21 septembre 2008,

CONSIDERANT que la ville de Châtellerault souhaite soutenir cette manifestation au titre de sa politique culturelle,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 15 000 € (quinze mille euros) à l'association TGV 086 pour l'organisation de Rail Model's les 20 et 21 septembre prochains.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte 33 / 6574 / 5100.

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la Sous Préfecture
Le 30.07.08 n° 8455
Publié en mairie
Le 17.07.08
La 1ère adjointe
Maryse LAVRARD